

Click Here to upgrade to  
Unlimited Pages and Expanded Features

## RÉFECTION DE TOITURE

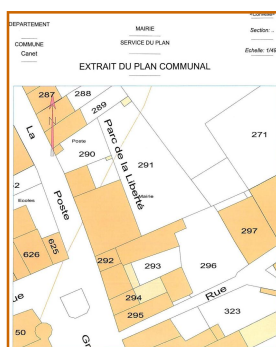
Article R421-17 du Code de l'Urbanisme

Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la réfection de votre toiture, sans surélévation

### Pièces à fournir pour constituer la demande

DOSSIER  
en 4 exemplaires

Formulaire CERFA n° 13404\*01 ou 13703\*01 rempli et signé

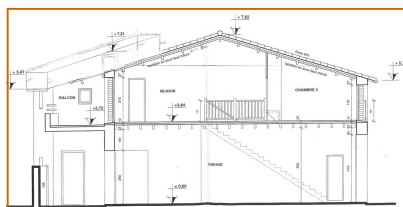


### Plan de situation

Échelle 1/2000° ou 1 /1000 °

Extrait cadastral disponible à l'accueil de la mairie

### Plans des façades concernées



### Coupe verticale

Avant et après travaux

**Si un échafaudage doit être installé sur le domaine public lors des travaux,  
vous devez déposer en Mairie, 15 jours avant le début des travaux,  
une demande d'autorisation de voirie**

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable  
sur le site internet

[www.canet-herault.com](http://www.canet-herault.com)

Rubrique urbanisme / formulaires / demande d'autorisation d'urbanisme

Ce document est téléchargeable sur le site internet [www.canet-herault.com](http://www.canet-herault.com)  
rubrique urbanisme / renseignements pratiques / constructions nouvelles

Mairie de CANET—rue de la poste 34800 CANET

Tél : 04 67 88 91 40—Email : [urbacanet.mairie@wanadoo.fr](mailto:urbacanet.mairie@wanadoo.fr)

CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE